



ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Au cours de l'année 2023 vous avez répondu à nos demandes concernant l'analyse des accidents du travail sur l'année 2022.

Nous avons compilé vos données afin de réaliser une étude détaillée.

— EXPLOITATIONS À CIEL OUVERT —

Retrouvez le support complet [ICI](#)

EN 2022

- 543 accidents du travail déclarés, dont 345 avec arrêt de travail
- 15 010 jours d'arrêt de travail au total
- 4 décès

Mains / doigts : 25,6 %



- 80% des entreprises n'ont pas eu d'accident sur l'exercice 2022.
- 61% des accidents ont eu plus de 50 jours d'arrêt.
- La durée moyenne des arrêts est de 44 jours.
- 37 accidents ont eu plus de 100 jours d'arrêt.
- La maintenance reste l'opération ayant la plus forte sinistralité.
- Les véhicules lourds (engins, camions principalement) et le matériel de traitement représentent plus de 30% des accidents.
- Les mains sont les parties du corps les plus concernées lors d'accidents.
- Les accidents ont lieu en général le matin et les victimes sont principalement des ouvriers qualifiés ou hautement qualifiés.

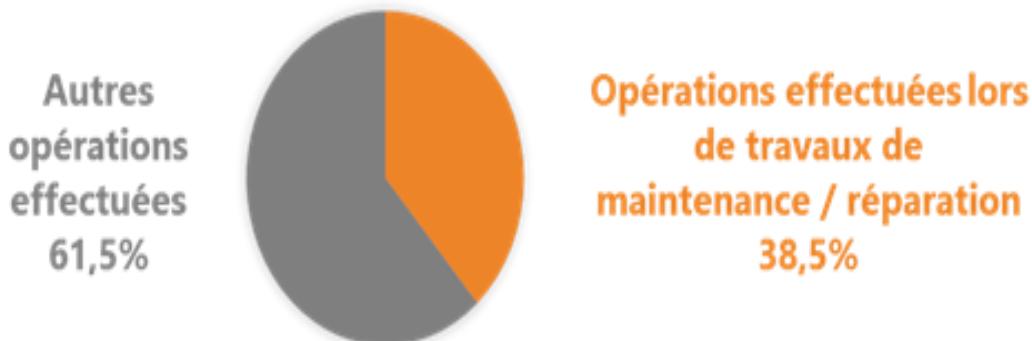
E X P L O I T A T I O N S S O U T E R R A I N E S

Retrouvez le support complet [ICI](#)

EN 2022

- **13 accidents** du travail déclarés, dont 8 avec arrêt de travail
- **707 jours d'arrêt** de travail au total
- **Aucun décès**

- 71% des entreprises n'ont pas eu d'accident sur l'exercice 2022.
- La durée moyenne des arrêts est de 88 jours.
- 37 accidents ont eu plus de 100 jours d'arrêt.
- Les opérations hors maintenance et en particulier les manutentions manuelles restent à forte sinistralité.
- Les véhicules lourds (engins, camions principalement) représentent plus de 30% des accidents.
- Les chevilles sont les parties du corps les plus concernées lors d'accidents.
- Les accidents ont lieu en général le matin et les victimes sont principalement des ouvriers qualifiés ou hautement qualifiés.



MALADIES PROFESSIONNELLES

Les données qui suivent sont issues des statistiques de la CNAM. Elles présentent les maladies professionnelles déclarées par les salariés des industries extractives au cours de l'année 2021. Le recensement 2022 n'est pas encore disponible.

Retrouvez le support complet [ICI](#)

EN 2021 dans les industries extractives :

- **82 maladies** professionnelles reconnues
- **64 nouvelles incapacités** permanentes
- **18 906 jours de travail perdus**
- **Aucun décès**

- Des différentes industries recensées, ce sont les exploitations de gravières, sablières, extractions d'argiles et de kaolin qui concentrent 79% des maladies professionnelles.
- Les affections périarticulaires sont majoritairement représentées.
- Les nouvelles incapacités sont en hausse de 88%.

EN CONCLUSION

Après une forte hausse du nombre de jours d'arrêt en 2021 (17583 jours), en 2022 ils sont en baisse (15717 jours). Même si nous constatons une diminution du nombre total des jours d'arrêt, nous constatons aussi une augmentation du nombre de jour par accident, en particulier en carrière souterraine.

L'analyse des causes, la recherche de mesures de prévention doivent rester une priorité pour chacun des accidents survenus.

Échangez avec vos délégué.es sur vos accidents, incidents, faits marquants, maladies professionnelles lors de leurs passages, et établissez avec eux des plans d'action pour agir et prévenir.

EN COMPLÉMENT

Un [ARTICLE DE L'INRS](#) propose une évolution de la représentation classique du risque ainsi que des catégories génériques de risques d'AT.

D'autres [INFORMATIONS](#) sur la sinistralité dans les CTN (données CNAM).

Comment [AGIR SUITE À UN ACCIDENT](#) du travail (INRS) ?

Ce qu'il faut retenir de [L'ANALYSE DES ACCIDENTS](#) du travail (INRS).

